

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°77-218 du 20 Septembre 1977

portant création de la commission ad hoc chargée de l'aménagement, de la réfection et de l'équipement de l'immeuble dit Les 40 Logements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission ad hoc chargée de l'aménagement, de la réfection et de l'équipement de l'immeuble dit Les 40 Logements.

ARTICLE 2 - Ladite commission est composée comme suit :

Président : Le Ministre de l'Equipement ou son représentant,

Vice-Président : le Ministre des Finances ou son représentant,

Rapporteur : le Directeur des Marchés Publics.

- Membres :
- le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ou son représentant,
  - le Ministre du Commerce et du Tourisme ou son représentant,
  - le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientalion Nationale ou son représentant,
  - le Directeur des Services de l'Intendance des Forces Armées Populaires du Bénin ou son représentant.

ARTICLE 3 - Les travaux d'aménagement, de réfection et d'équipement de l'ensemble de l'immeuble doivent être achevés avant le 30 novembre 1977, délai de rigueur.

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 septembre 1977

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 ME-MF-DSIM-MAEC-MISON 20 autres  
ministères 11 - CAB-MIL. 1 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et  
ses sections (IAA et IF) 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1